

Communiqué de presse

Les conséquences sur le crédit renouvelable des récentes modifications de la législation applicable au crédit à la consommation - La situation à la mi-2015 -

L'Association française des Sociétés Financières (ASF) a effectué une nouvelle étude d'impact concernant les conséquences sur le crédit renouvelable des récentes modifications de la législation applicable au crédit à la consommation (loi Lagarde et loi Hamon).

Cette étude a été établie sur la base des données enregistrées sur la période janvier 2010 / juin 2015 par les établissements spécialisés membres de l'ASF, qui représentent plus de 80 % de la production de crédit renouvelable en France.

2010 / 2015 : une baisse significative du crédit renouvelable

- **Des ouvertures de comptes en baisse**

Le **nombre d'ouvertures annuelles** de crédits renouvelables était, en **juin 2015** - en données cumulées sur les douze derniers mois -, avec **3 300 000 unités, inférieur de -26% à celui de l'année 2010** (soit 1 200 000 ouvertures de moins). Près de la moitié de ce recul a été constaté en 2011 puis, après un ralentissement en 2012 et 2013, la baisse s'est à nouveau accélérée depuis 2014. Ce mouvement de contraction concerne plus particulièrement les ouvertures de crédits renouvelables dont le montant d'autorisation est supérieur à 3 000 euros, pour lesquelles le recul atteint -53% sur l'ensemble de la période.

- **Des fermetures de comptes en hausse**

Le nombre de fermetures de comptes de crédit renouvelable s'est fortement accru tout au long de 2011 pour atteindre un **pic début 2012** (7 millions de résiliations de comptes en mars 2012 sur les douze derniers mois cumulés, soit **+60% par rapport à l'ensemble de l'année 2010**). Depuis ce pic, les résiliations de comptes ont progressivement ralenti pour retrouver, à la mi-2015, avec 4 500 000 unités en année pleine, leur niveau de 2010. Avec l'entrée en vigueur des dispositions de la loi Hamon imposant la suspension à l'issue d'une année d'inactivité, il est probable que ce ralentissement soit de courte durée : de juillet à novembre 2015, c'est près d'1,8 million de comptes qui ont été suspendus.

- **Une contraction du nombre de comptes**

Depuis le début de 2011, le nombre de résiliations a été très supérieur à celui des ouvertures. Il en résulte qu'à ce jour, **le parc de comptes de crédit renouvelable s'est contracté de près de 10 millions d'unités**, passant de 35 millions à un peu plus de 25 millions de comptes (soit **un recul proche de -30%**).

Au total, **la part du crédit renouvelable** dans la production totale de crédits à la consommation des établissements spécialisés, qui était **de 40%** en 2009, a été, à l'issue d'une baisse continue, **ramenée**, en année pleine au deuxième trimestre 2015, **à 29%**. En termes d'encours, le crédit renouvelable ne représente plus que 23% des encours de ces établissements à fin juin 2015 après 31% à fin décembre 2010.

2010 / 2015 : une profonde modification de la structure du crédit renouvelable

- **Le montant maximum autorisé** (différent du montant effectivement utilisé) **a significativement baissé** : de 3 160 euros en avril 2011, ce montant s'est, après un recul ininterrompu pendant deux ans, stabilisé depuis le printemps 2013 à environ 2 450 euros, soit un repli de **-22%**.

- **85%** des comptes ouverts ont aujourd'hui un **montant d'autorisation inférieur à 3 000 euros**, contre 75% quatre ans auparavant.

- En année pleine, le **nombre d'utilisations à crédit des comptes a chuté de -27% entre 2010 et la mi-2015**. La moitié de cette chute est intervenue dès l'année 2011, conséquence de l'introduction de l'option « *paiement comptant par défaut* » d'une carte de crédit associée à un programme de fidélité, tandis que les paiements comptants restent globalement stables sur la même période. On notera que les évolutions sont très contrastées selon les secteurs (grande distribution, distribution spécialisée, etc.).

Les effets de cette modification de la structure du crédit renouvelable se retrouvent dans les chiffres du surendettement

La part des crédits renouvelables dans la dette financière des ménages surendettés ne cesse de décroître, passant de 42% en 2011 à 33% fin 2013. Elle a continué à diminuer pour être ramenée à 23% au dernier trimestre 2015, soit une baisse de plus d'1/3 en quatre ans.

- D'une façon plus générale, **l'évolution récente du surendettement** se caractérise par une **double évolution** :
 - D'une part, **une baisse significative des dépôts de nouveaux dossiers**, tendance qui s'est amorcée à l'été 2014 et s'est amplifiée depuis : le nombre de nouveaux dossiers déposés au cours des douze derniers mois diminuait de -2,6% à fin juin 2015 par rapport aux douze mois précédents. Depuis, il continue son recul et atteint **-8,9% à fin décembre 2015**.
 - Cette première tendance se conjugue avec **une forte proportion de redépôts** (dossiers déposés par des personnes ayant déjà déposé un dossier). **La part de ces dossiers**, qui oscillait entre 38% et 40% du total depuis 2008, **s'accroît nettement** dans la dernière période : en décembre 2015, sur les 217 302 dossiers de surendettement déposés au cours des douze derniers mois (nombre en recul de -5,9% par rapport aux douze mois précédents), **44,4%** étaient des dossiers de redépôt (cette part est **en hausse de +1,8% points en un an et de près de +7 points sur les trois dernières années**).

A l'issue de cinq années d'évolutions majeures, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, la production de **crédit renouvelable** reste déprimée et **le recentrage du produit se confirme sur ses deux fonctions que sont la gestion du budget et le financement d'achats de petits montants à caractère répétitif** (le montant moyen d'une utilisation à crédit était de **223 euros** au printemps 2015).

Plus généralement, cette évolution du crédit renouvelable s'inscrit dans l'ensemble d'**un marché du crédit à la consommation qui a connu une baisse significative au cours des dernières années pour les adhérents de l'ASF, avant d'enregistrer récemment une orientation plus favorable. Mais ce marché reste encore dégradé : la production annuelle de nouveaux crédits (36,3 milliards d'euros) par les établissements spécialisés est aujourd'hui inférieure de près de 10 milliards d'euros (dont 7 pour le seul crédit renouvelable) à ce qu'elle était il y a sept ans.**

Contacts : *Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51*
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56